

## **Projet de règlement**

Loi sur les instruments dérivés

(L.Q. 2008, c. 24, a. 175, par. 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup>, 12<sup>o</sup>, 13<sup>o</sup>, 14<sup>o</sup>, 15<sup>o</sup>, 16<sup>o</sup>, 17<sup>o</sup>, 20<sup>o</sup>, 20.1<sup>o</sup>, 20.2<sup>o</sup>, 26<sup>o</sup>, 27<sup>o</sup> et 29<sup>o</sup>; 2009, c. 25)

## **Règlement modifiant le Règlement sur les instruments dérivés**

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), que, conformément à l'article 175 de la *Loi sur les instruments dérivés* (L.Q. 2008, c. 24), le projet de règlement suivant dont le texte est publié ci-dessous, pourra être pris par l'Autorité et ensuite soumis au ministre des Finances pour approbation, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de sa publication au Bulletin de l'Autorité :

- *Règlement modifiant le Règlement sur les instruments dérivés.*

Ce projet de règlement s'inscrit dans le cadre de l'entrée en vigueur imminente des dispositions législatives et réglementaires entourant la réforme de l'inscription et vise essentiellement à assurer l'harmonisation entre l'encadrement des activités d'un courtier ou conseiller en dérivés et celui prévu dans ce nouveau régime d'inscription. Ce projet vise également à préserver le statu quo au niveau de la formation et des compétences en matière d'instruments dérivés en vue de cette entrée en vigueur, celles-ci feront toutefois l'objet d'une révision ultérieure.

## **Consultation**

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit avant le **31 août 2009**, en s'adressant à :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire de l'Autorité  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Télécopieur : (514) 864-6381  
Courrier électronique : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

## **Renseignements additionnels**

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Isabelle Pelletier  
Avocate  
Autorité des marchés financiers  
514-395-0337, poste 2566  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 2566  
[isabelle.pelletier@lautorite.qc.ca](mailto:isabelle.pelletier@lautorite.qc.ca)

**Le 31 juillet 2009**